

CAISSE CANTONALE DE CHÔMAGE | RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI GETAC



ABRÉVIATIONS UTILISÉES

AANP	Assurance accidents non-professionnels
AC	Assurance-chômage
AEP	Avances sur exportation des prestations
Caisse	Caisse cantonale de chômage (cch)
CAP	Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement
CMS	Centre médico-social
DEF	Département de l'économie et de la formation
ET	Emploi temporaire
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi
GETAC	Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale
IC	Indemnité de chômage
ICI	Indemnité en cas d'insolvabilité
INT	Indemnité en cas d'intempéries
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LEMC	Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
LIAS	Loi sur l'intégration et l'aide sociale
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
LSP	Mesures LIAS stage pratique
MMT	Mesures relatives au marché du travail
ORP	Office régional de placement
PQF	Programmes de qualification
PTC	Poste à temps complet
RHT	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
ST6	Stage professionnel
UP	Unité de prestation

SOMMAIRE

04 2023

EN BREF

08 PARTIE

GÉNÉRALE

11 CAISSE CANTONALE

DE CHÔMAGE (cch)

17 FONDS CANTONAL

POUR L'EMPLOI (fce)

24 GETAC

(GESTION DES EMPLOIS TEMPORAIRES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION CANTONALE)



2023 EN BREF



SUR LE PLAN NATIONAL

Rétrospective: Chômage en 2023 – Moyenne de l'année 2023

En 2023, le chômage en Suisse a atteint le taux le plus bas depuis plus de 20 ans. Le nombre de chômeurs s'élevait en effet à 93'536 personnes en moyenne durant l'année écoulée. En comparaison de 2022, cela représente une diminution de 6041 personnes inscrites au chômage, soit un recul de 6.1%. Le taux de chômage moyen annuel s'établit à 2.0%, soit -0.2 point de pourcentage par rapport à 2022 (2.2%).

Durant l'année, en moyenne 160'087 demandeurs d'emploi ont été répertoriés, ce qui constitue un recul de 15'462 personnes (-8.8%) par rapport à la moyenne de l'année précédente.

SUR LE PLAN CANTONAL

Situation de l'emploi

Le nombre moyen de chômeurs inscrits a également diminué pour atteindre 4'023 (-88) personnes en Valais en 2023. Le taux de chômage cantonal est quant à lui resté stable à 2.3%.

AU NIVEAU DE LA CAISSE

Indemnités RHT et paiements rétroactifs IVJF

Le montant des versements reste toujours nettement plus élevé que durant les années d'avant pandémie en raison des paiements rétroactifs (IVJF) en lien avec les indemnités RHT-COVID. Au vu du nombre élevé de décomptes transmis par les entreprises, le délai pour le traitement de ces paiements a été prolongé jusqu'à la fin 2023. Ainsi, au 31 décembre 2023, le secteur entreprises de la caisse avait effectué des versements complémentaires pour près de 25 millions d'indemnités à 1800 entreprises (soit environ 13'500 décomptes).

Projet SIPAC 2.0

Le nouveau système de paiement des caisses de chômage a été introduit pour les domaines RHT et INT à Pâques 2023. En raison des dysfonctionnements constatés ainsi que de la charge de travail supplémentaire engendrée pour effectuer les corrections, l'introduction des parties IC et ICI ont été reportées. Plusieurs collaboratrices et collaborateurs de la caisse sont toujours fortement impliqués dans le projet SIPAC 2.0 pour apporter leur soutien et leur vision métier à cette nouvelle application. La nouvelle planification de l'introduction des parties IC et ICI devrait être connue durant l'été 2024.

Enquête de satisfaction SECO

Le Secrétariat d'Etat à l'Économie (SECO) a réalisé en 2023 une enquête de satisfaction auprès des personnes inscrites au chômage. Il en ressort que la caisse cantonale valaisanne de chômage reste parmi les meilleures caisses de Suisse et remplit à la grande satisfaction de ses assurés sa devise «Dynamique, efficace et proche de vous».

Révision des règlements de la caisse

Un groupe de travail constitué de collaboratrices et collaborateurs de la caisse s'est penché courant 2023 sur la révision de ses règlements internes. Ainsi, le nouveau règlement sur le salaire a pu être approuvé par le Conseil d'Etat fin 2023, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Ce dernier garantit notamment une égalité de traitement respectivement entre les fonctions de Gestionnaire IC et de Gestionnaire ICI/RHT/INT ainsi que de Spécialiste IC et de Spécialiste ICI/RHT/INT. Il valorise également d'avantage l'expérience professionnelle, la formation ainsi que les compétences métier des collaboratrices et collaborateurs de la caisse.

Loi sur la protection des données

Entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023, la nouvelle loi sur la protection des données encadre de manière plus stricte le traitement des données personnelles et sensibles, notamment en ce qui concerne les échanges par email. La caisse a ainsi opté pour la solution IncaMail pour assurer un échange sécurisé des messages avec ses assurés et partenaires. L'idée étant toujours de mettre en avant l'inscription des assurés en ligne via www.job-room.ch.

À l'interne, un projet de numérisation des dossiers des collaborateurs de la caisse est également en cours.

Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)

Le FCE disposait au 31 décembre 2022 d'un capital de Fr. 14'759'997.56. Une insuffisance de financement de Fr. 2'738'713.00 le porte à Fr. 12'021'284.56 au 31 décembre 2023. Au niveau des charges, le coût des mesures fédérales actives relatives au marché du travail s'est monté à Fr. 9'028'275.00 et celui des mesures cantonales complémentaires à Fr. 1'635'578.05.

GETAC (Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale)

En 2023, GETAC a développé de manière considérable ses activités auprès des différents partenaires. Ainsi, les coordinateurs GETAC ont traité 529 dossiers en 2023, dont 263 se sont concrétisés,

soit 49.72%, 97 demeurant en cours de gestion (renouvellements et chevauchements).

Enquête de satisfaction des partenaires de GETAC

L'enquête en ligne a été réalisée du 22 mai au 6 juin 2023 auprès des partenaires de l'Etat du Valais, de l'ORP et des CMS. Les résultats ont été exploités de manière séparée, afin de pouvoir mieux répondre aux besoins des différents interlocuteurs.

Le taux de participation des partenaires de l'Etat du Valais (55% contre 39% en 2016) et des ORP (70% contre 36% en 2016) est particulièrement réjouissant. L'indice de satisfaction générale reste toujours excellent 100% (97% en 2016) pour les partenaires de l'Etat du Valais et 93% pour les ORP (idem en 2016).

La qualité de la collaboration, le soutien apporté aux demandeurs d'emploi ainsi que la rapidité ont été une nouvelle fois relevés par nos partenaires de l'Etat du Valais. L'excellente communication ainsi que la connaissance du terrain professionnel par les coordinateurs sont en effet des facteurs déterminants dans la réussite des mesures GETAC.

Du côté des ORP, la question «gestion des cas complexes» récolte un taux de satisfaction de 83% contre 90% en 2016. Cette baisse résulte fort probablement du contexte actuel du chômage, qui engendre une augmentation du nombre de cas spécifiques et plus difficiles à traiter.



Concernant les CMS, le faible taux de participation (18.5%) représente bien la collaboration encore naissante avec GETAC. Nos coordinateurs ont à cœur de se présenter et se faire connaître davantage auprès des CMS dans un futur proche.

Objectifs et projets

Les principaux objectifs et projets que la caisse s'était fixés pour 2023 ont été atteints:

- Maintien, voire augmentation de nos parts de marché.
- Atteinte des valeurs cible déterminées par la convention de prestations 2019-2023.
- Réussite de l'audit de contrôle de la SQS.
- Finances: maintien de la qualité dans la gestion de la comptabilité et de l'établissement des bouclements.
- IC: Garantie d'un service rapide et correct à nos assurés.
- Réalisation d'une enquête de satisfaction des partenaires GETAC.

Audit de contrôle SQS et Valais Excellence

Conformément aux objectifs que la caisse s'était fixés, aucune non-conformité n'a été constatée à l'issue de l'audit de contrôle SQS qui s'est tenu en octobre 2023. Ainsi, elle maintient ses labels de qualité déjà appliqués depuis 2012, soit la norme ISO9001 Management de la qualité, la norme ISO14001 Management environnemental et la norme ISO45001 Management de la santé et de

la sécurité au travail. Par cette même occasion, le label Valais Excellence a également été contrôlé et réapprouvé.

Perspectives 2024

Les perspectives économiques de 2023 dépendent grandement de l'évolution de la situation économique et politique mondiale. Le groupe d'experts de la Confédération prévoit une croissance du PIB toujours faible, à hauteur de 1.2%. Le taux de chômage devrait progressivement augmenter.

Concernant le Canton du Valais, l'institut BAK Economics prévoit une croissance du PIB de 1.1% pour 2023.

Remerciements

Au terme de l'année 2023, la direction adresse ses remerciements

- à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la caisse pour leur engagement, leur capacité d'adaptation dans un environnement en constant changement et leur précieuse collaboration,
- à notre Chef de département, M. Christophe Darbellay,
- au Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT), pour leur étroite collaboration et la coordination des opérations au service des entreprises,
- à tous nos partenaires, tant au niveau fédéral que cantonal.





PARTIE GÉNÉRALE

PRÉSENTATION DE LA CAISSE

La caisse est un établissement de droit public autonome rattaché au chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), dont la surveillance incombe à la Confédération.

Elle traite avec l'extérieur en son propre nom et a qualité pour agir en justice.

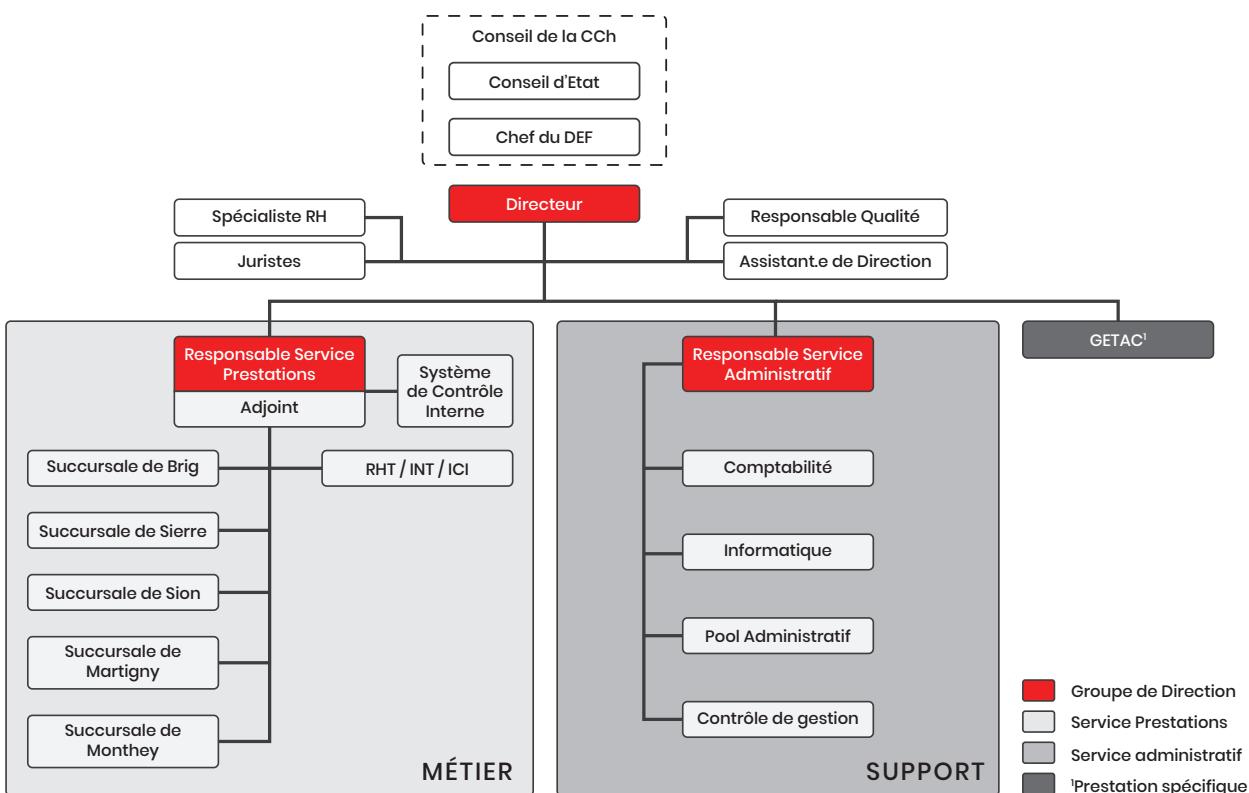
L'organigramme figurant ci-après précise son organisation, adaptée à un mode de fonctionnement conforme aux exigences des diverses prestations que la caisse fournit, avec comme but principal de donner satisfaction à ses clients.

Disposant d'une administration centrale située à Sion et de cinq succursales, sises à Brig, Sierre,

Sion, Martigny et Monthey, elle vise à satisfaire aux exigences d'une gestion moderne, rationnelle, économique et régionalisée. Depuis novembre 2012, la caisse est certifiée « Valais excellence », ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et ISO 45001 (santé et sécurité au travail).

La caisse est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton. Elle est en outre à disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs concernés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de RHT et d'INT.

Elle est enfin seule compétente pour verser les indemnités en cas d'ICI.



LA CAISSE EN QUELQUES CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2023

5	succursales
56	collaborateurs (dont 22 à temps partiel et 1 apprentie)
7 ans et 11 mois	en moyenne d'expérience par gestionnaire IC
6974	bénéficiaires individuels d'indemnités de chômage sur l'ensemble de l'année
30'468	appels reçus
31'369	décomptes envoyés (IC)
5549	décisions formelles rendues
133.42 Mio	de prestations versées (Toutes prestations confondues)
1185	entreprises au bénéfice d'indemnités (RHT: 1152 - INT: 33)
73	entreprises concernées par l'ICI

FCE

272	mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle payées
Fr. 9'172'862.00	coût des mesures actives fédérales relatives au marché du travail
Fr. 3'833'105.98	coût des mesures complémentaires cantonales

GETAC

2 ans et 9 mois	en moyenne d'expérience par collaborateur
529	assurés reçus
378	personnes ayant participé à une mesure
137	personnes ayant retrouvé un emploi

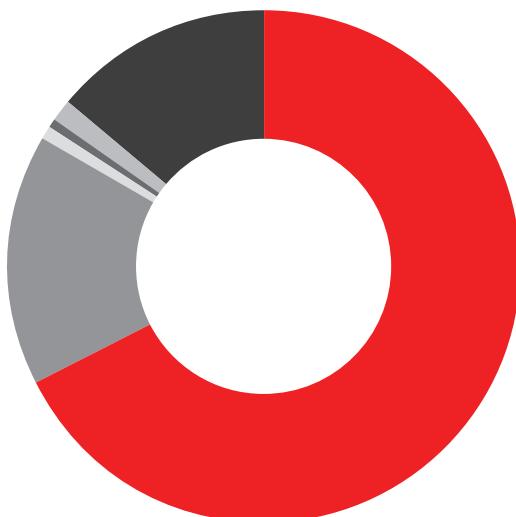
EVOLUTION DES EFFECTIFS – STATISTIQUES RELATIVES AU PERSONNEL

Année	Nombre de collaborateurs	Hommes	Femmes	Nombre de postes équivalent plein temps	Moyenne d'âge
2019	50	14	36	43.85	40 ans et 7 mois
2020	55	15	40	48.35	39 ans
2021	57	15	42	52.15	38 ans et 1 mois
2022	59	15	44	52.50	38 ans et 5 mois
2023	56	14	42	47.99	38 ans



CAISSE CANTONALE DE CHÔMAGE

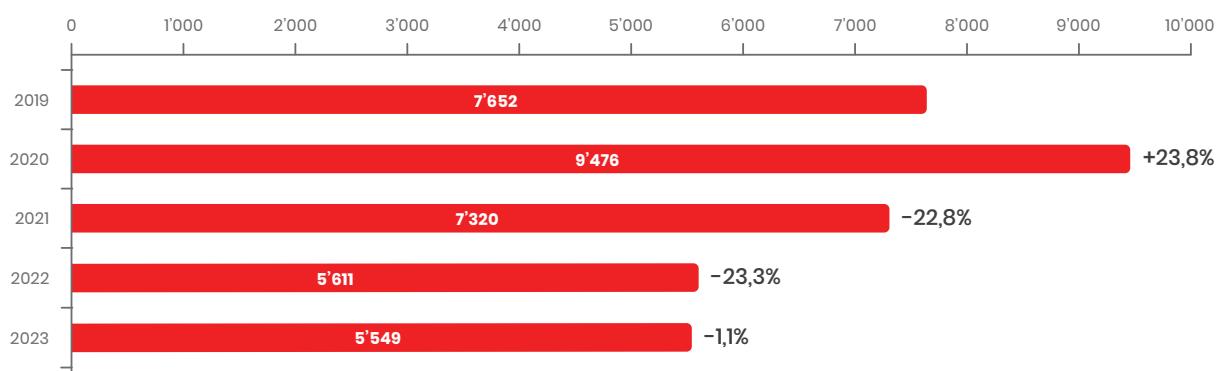
- Chômage complet (IC)
67,53%
- Réduction de l'horaire de travail (RHT)
15,84%
- Intempéries (INT)
0,81%
- Insolvabilité (ICI)
0,80%
- Mesures actives du marché du travail
(MMT) sans CAP*
- Coûts afférents au projet (CAP)
13,69%



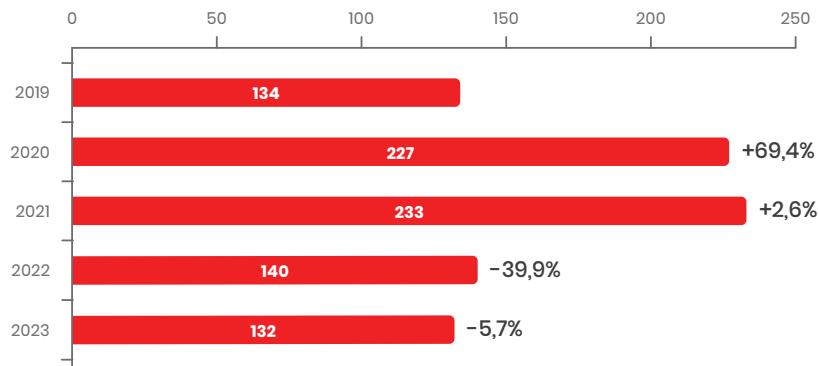
Montant total des prestations versées: **133.42 mios**

*CAP: Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement.

DÉCISIONS IC



OPPOSITIONS | (toutes prestations)

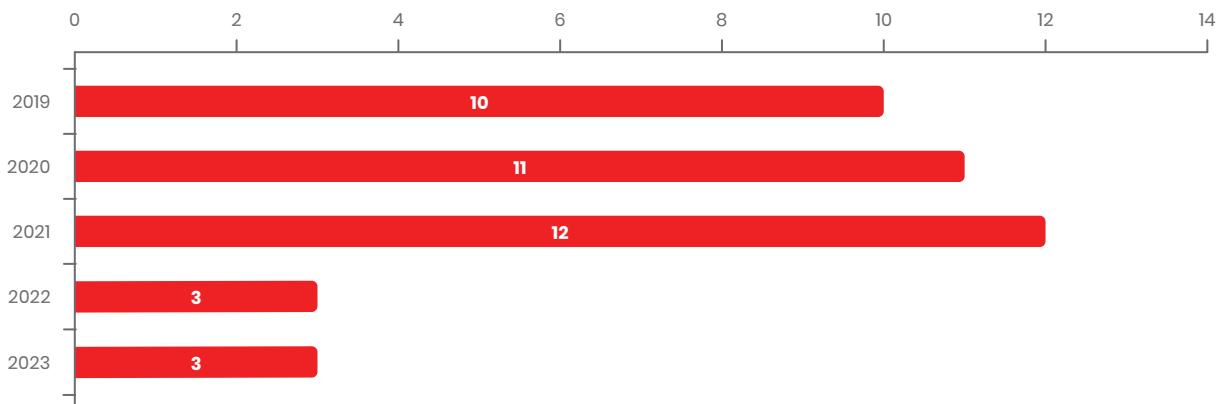


LUTTE CONTRE LES ABUS

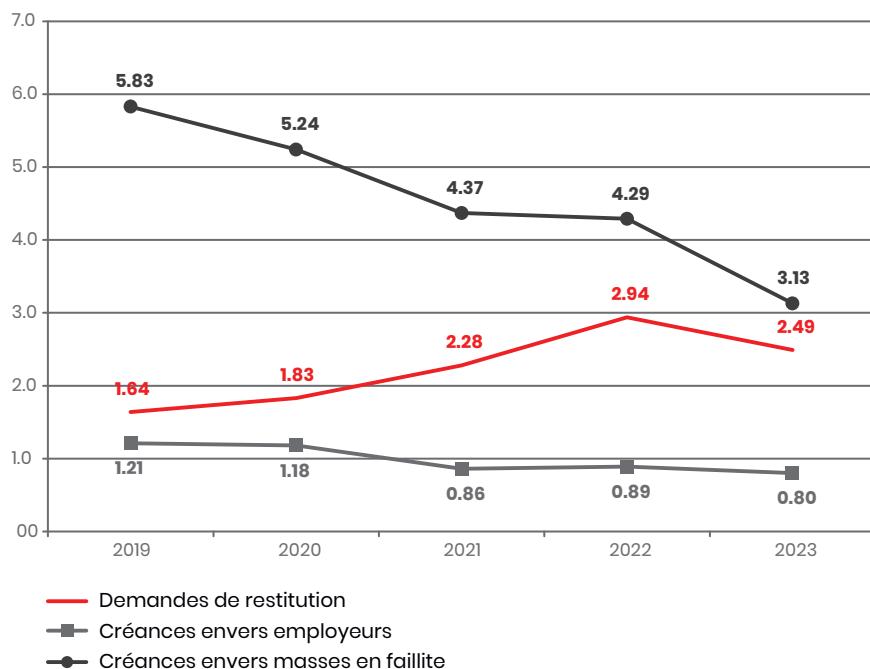
Afin de lutter efficacement contre les abus, en sus de la demande de restitution des prestations, la caisse dénonce au procureur, après les avoir entendus, les bénéficiaires dont il est manifeste que, par des indications fausses ou incomplètes,

ils ont obtenu volontairement des prestations de l'assurance auxquelles ils n'avaient pas droit. L'infraction la plus courante consiste en la dissimulation d'un gain obtenu durant une période de chômage.

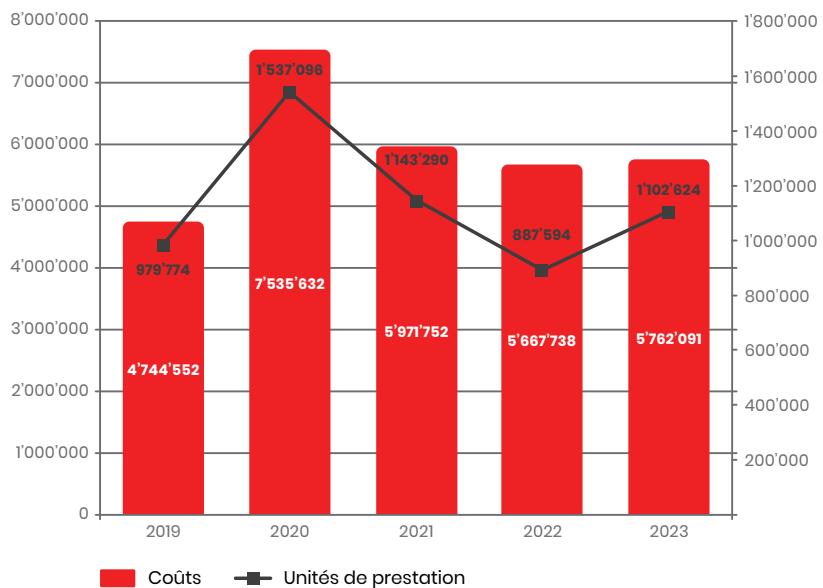
Dénonciations pénales, art. 105 LACI, voire 146 du Code pénal



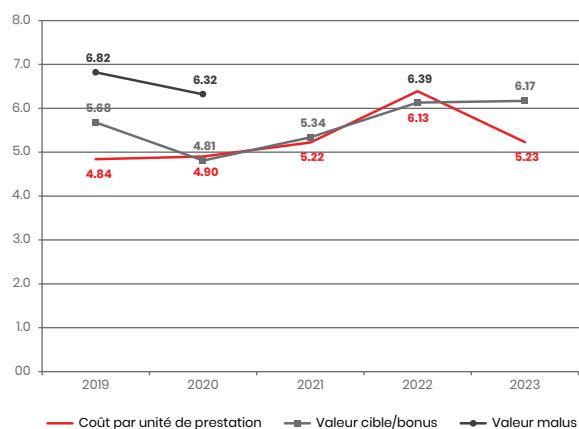
CONTENTIEUX | Soldes en fin d'année comptable (en mio)



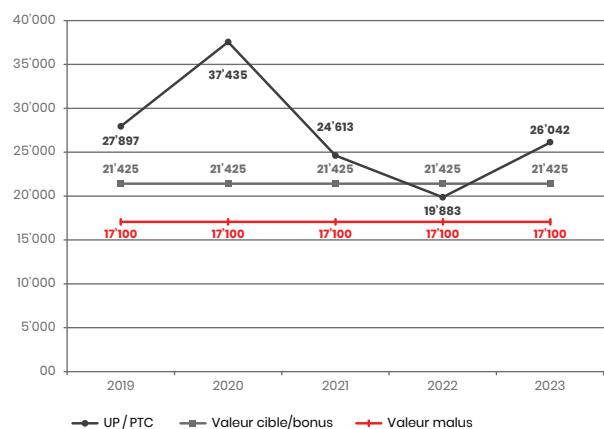
FRAIS D'ADMINISTRATION | Coûts / Unités de prestation (UP)



COÛT PAR UP



UP PAR POSTE À TEMPS COMPLET (PTC)



Avec un coût de Fr. 5.23 par UP, la caisse a un coût inférieur de Fr. 0.94 par rapport à la valeur cible/bonus fixée à Fr. 6.17. À noter qu'aucun malus n'est calculé pour l'année 2023 en raison du projet de renouvellement du système de paiements des caisses de chômage. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

Le tableau ci-dessus indique que la caisse a réalisé 26'042 UP par PTC alors que la valeur cible est de 21'425 et la valeur malus de 17'100. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

RÉVISION DES COMPTES

Les comptes de la caisse sont contrôlés par une fiduciaire dûment mandatée par le SECO.

COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN | Compte d'exploitation

DÉPENSES	au 31.12.2022	au 31.12.2023
Ind. de chômage soumises à cotis.	95 549 375,95	88 004 937,05
Ind. de chômage non soumises à cotis.	605 319,8	740 230,5
Allocations familiales	1 294 311,20	1 349 751,05
Salaire lors d'emploi temporaire	0,00	0,00
Frais de stages professionnels	0,00	0,00
Ind. en cas de réduction de l'horaire de travail	14 144 436,40	21 129 802,77
Ind. en cas d'intempéries	935 933,55	1 075 876,86
Ind. en cas d'insolvabilité	1 336 529,80	1 068 486,60
Cautionnement du risque de perte	0,00	0,00
Frais afférents au projet	20 212 997,80	18 270 988,50
Allocations de formation	112 565,40	96 003,45
Frais de cours	1 254 924,80	1 233 146,25
Allocations d'initiation au travail	765 232,05	398 243,55
Contributions aux frais de déplacement	4 243,55	3 976,95
Contributions aux frais de séjour hebdomadaire	47 082,30	44 363,25
Frais de justice et de procédure	14 875,00	9 800,00
Frais de poursuites	42 036,90	36 051,57
Frais d'examen de la cch	1 727,15	2 099,05
Bonification pour risque de responsabilité	13 015,70	14 856,75
Frais d'administration	5 667 738,85	5 762 091,61
Bonus	14 192,00	0,00
Charges des intérêts	5,72	0,05
Amortissements divers	15 028,50	16 464,78
Différences d'arrondis	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
TOTAL DÉPENSES	142 031 572,42	139 257 170,59
RECETTES		
Produit insolvabilité	311 167,51	1 227 201,52
Produit stages professionnels	101 741,10	119 604,30
Remboursement d'anciennes prestations	14 096,85	2 750,30
Produit peines pécuniaires RHT/INT	0,00	0,00
Prestations échues	0,00	0,00
Produit responsabilité du fondateur	4 078,30	21 720,30
Cotisations AVS sur IC	5 064 587,35	4 664 621,50
Cotisations LPP sur IC	60 422,15	53 876,65
Cotisations AANP sur IC	2 402 680,45	2 178 718,25
Produit provenant de frais de justice et de procédure	70,00	40,00
Remboursement de frais de poursuite	33 403,55	27 500,40
Produit malus	0,00	0,00
Frais d'administration non agréés	0,00	0,00
Intérêts créditeurs	2 533,75	324,35
Différences d'arrondis	24,15	37,94
Produit des remboursements - général	-73,65	-235,80
Avances du SECO	135 800 000,00	133 600 000,00
TOTAL RECETTES	143 794 731,51	141 896 159,71
Excédent de recettes	1 763 159,09	2 638 989,12
Excédent de dépenses		

Désignation des comptes selon la terminologie du SECO

Bilan

ACTIF	au 31.12.2022	au 31.12.2023
Caisses	602,30	541,70
Postes	0,00	0,00
Banques	2 267 491,33	4 871 072,78
Avances du fonds de compensation AC	0,00	0,00
Créances IC' MMT' INT' RHT et AEP	2 943 615,28	2 514 303,72
Avances servies aux bénéficiaires	16 350,00	21 130,65
Créances fondées sur l'art. 29 LACI	899 706,50	807 292,00
Créances indemnité en cas d'insolvabilité	4 293 677,03	3 131 521,68
Créances stages professionnels	27 384,25	20 148,65
Responsabilité du fondateur	0,00	0,00
Demandes de restitution – général	195 895,45	297 606,85
Avoir impôt anticipé	0,00	0,00
Actifs de régularisation	27 770,45	12 493,45
Machines et mobilier de bureau	3 904,12	2 967,13
Logiciels	0,00	11 142,18
Matériel informatique	9 415,93	6 634,16
Transformations immobilières	493 701,05	961 853,49
TOTAL ACTIF	11 179 513,69	12 658 708,44
PASSIF		
Dettes à court terme IC' MMT' INT et RHT	7213,15	2274,40
Dettes à court terme AEP	0,00	0,00
Dettes à court terme impôt à la source et assurances sociales	-48,55	0,00
Dettes à court terme insolvabilité	0,00	5519,20
Dettes en souffrance à court terme GB	0,00	4228,55
Dettes sur provision art. 29	899 706,50	807 292,00
Dettes sur provision indemnité en cas d'insolvabilité	4 293 677,03	3 131 521,68
Créances sur provision bonification risque responsabilité	312 183,66	307 516,46
Dettes sur provision stages professionnels	31 575,15	20 148,65
Dettes sur provision sanctions pécuniaires RHT/INT	0,00	0,00
Dettes résultant des frais d'administration	109 932,60	235 813,10
Créances sur provisions bonus	51 503,00	28 679,95
Passifs transitoires	6 004,20	8 958,38
Fonds de roulement	5 467 766,95	8 106 756,07
TOTAL PASSIF	11 179 513,69	12 658 708,44

Désignation des postes selon la terminologie du SECO



FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI (FCE)

COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN | Compte d'exploitation

CHARGES		Au 31.12.2023	Ecart au compte 2022	
		Détail Fr.	Somme Fr.	Fr.
En application de la LEMC¹			12 861 115,33	+ 2 123 528,23
Mesures actives fédérales relatives au marché du travail			9 172 862,00	
Participation financière aux mesures	8 533 000,00			
Participation financière aux mesures 2023	8 503 000,00			
Participation financière aux mesures 2022	30 000,00			
Participation aux frais de cours non couverts par l'assurance-chômage	639 862,00			
Participation aux frais de cours non couverts par l'assurance-chômage 2023	525 275,00			
Participation aux frais de cours non couverts par l'assurance-chômage 2022	114 587,00			
Mesures complémentaires cantonales			3 833 105,98	
Allocations cantonales d'initiation au travail	66 509,80			
Stages professionnels cantonaux	-			
Contributions cantonales aux frais de déplacement	-			
Programme de qualification	1 757 892,09			
Programme de qualification 2023	1 757 792,09			
Programme de qualification 2022	100,00			
Mesures non-subsidierées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration	1 946 029,37			
Mesures non-subsidierées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration 2023	2 106 938,40			
Mesures non-subsidierées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration 2022	-160 909,03			
Contrat d'activité professionnelle	59 005,42			
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelles	3 669,30			
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelles 2023	3 669,30			
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelles 2022	-			
Frais d'exploitation des offices régionaux de placement			-144 852,65	
Frais non pris en compte par l'assurance-chômage	-144 852,65			
Frais non pris en compte par l'assurance-chômage 2023	-			
Frais non pris en compte par l'assurance-chômage 2022	-144 852,65			
Risque responsabilité			-	
Service industrie, commerce et travail	-			
Assurance chômage	-			
Dépenses pour tiers entièrement compensées			-	-
Institutions	-			
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	-			
Frais d'administration			66 630,01	-52 061,70
Administration et gestion			63 130,00	
Indemnisation de la logistique des mesures du marché du travail	18 575,00			
Indemnisation de la caisse publique cantonale valaisanne de chômage	26 490,80			
Software de gestion des mesures cantonales, frais d'entretien et divers	18 064,20			
Taxes, frais bancaires et divers			3 500,01	
Dépenses diverses			-	-
TOTAL CHARGES			12 927 745,34	

PRODUITS			
Financement			10 000 000,00
Confédération (SECO)		-	-3 500 000,00
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale			
Canton		-	
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale			
Alimentation		10 000 000,00	
Part canton	7 000 000,00		
Part communes	3 000 000,00		
Intérêts		189 032,34	+175 507,92
Produits divers		-	-
TOTAL PRODUITS		10 189 032,34	
Insuffisance de financement		-2 738 713,00	-5 395 958,61

Bilan

ACTIF				
	Au 31.12.2022	Au 31.12.2023		Modification de l'exercice
		Détail Fr.	Somme Fr.	
Banque	9 459 967,19		5 410 206,76	-4 049 760,43
Placement à terme	16 500 000,00		19 000 000,00	+2 500 000,00
Comptes courants - débiteurs	74 500,45		108 399,69	+33 899,24
Adm. fédérale des contributions: impôt anticipé		31 979,74		
Avances aux assurés		-		
Demande de restitution		76 419,95		
Autres débiteurs		-		
Investissements	-		-	-
Software de gestion des mesures cantonales		-		
Actifs transitoires	10 822,22		235 272,68	+224 450,46
Dépenses prépayées		-		
Produits à recevoir		235 272,68		
TOTAL ACTIF	26 045 289,86		24 753 879,13	-1 291 410,73
PASSIF				
Prestations à payer et créanciers divers	312 424,35		528 905,05	+216 480,70
Compte courant mixte SECO / Fonds cantonal	53 623,95		5300,45	-48 323,50
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale		5300,45		
Provisions	403 607,56		341 353,76	-62 253,80
Risque responsabilité SICT/ORP		150 246,85		
Mesures cantonales spécifiques		191 106,91		
Comptes spéciaux	1733 666,94		1174 607,26	-559 059,68
Projet VS-link		229 363,93		
Projet AFOTEC		25 958,65		
Projet AFBAT		919 284,68		
Passifs transitoires	8 781 969,50		10 682 428,05	+1 900 458,55
Mesures actives fédérales relatives au marché du travail		9 028 275,00		
<i>Participation forfaitaire aux coûts de chaque mesure</i>		8 503 000,00		
<i>Provisions pour frais non pris en compte par l'assurance-chômage</i>		525 275,00		
Mesures complémentaires cantonales		1 635 578,05		
<i>Programmes de qualification</i>		7005,30		
<i>Allocations d'initiation au travail</i>		6610,20		
Autres mesures		1 621 962,55		
Divers		18 575,00		
Fonds cantonal	14 759 997,56		12 021 284,56	-2 738 713,00
Fonds cantonal au 31.12.2022		14 759 997,56		
Insuffisance de financement 2023		-2 738 713,00		
TOTAL PASSIF	26 045 289,86		24 753 879,13	-1 291 410,73

RESSOURCES | Evolution (Art. 47 LEMC)

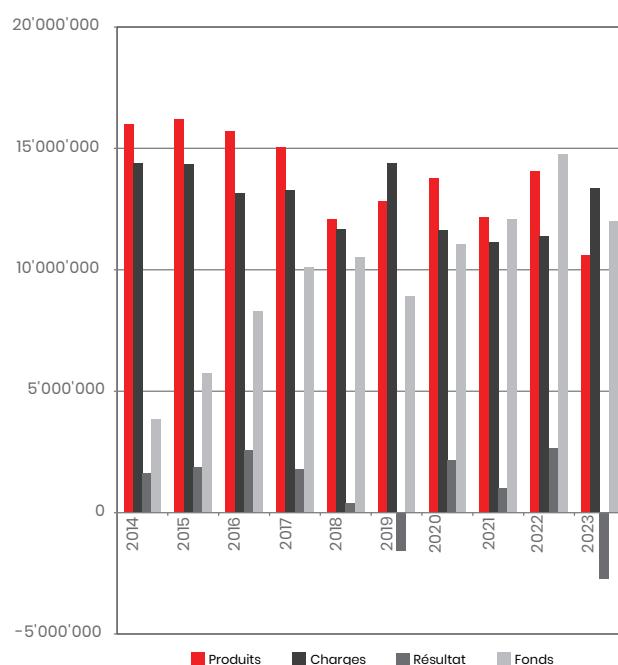
Année	Canton	Communes	Totaux
1996 - 2013	100 749 700,00	73 840 300,00	174 590 000,00
2014	9 820 251,00	5 767 449,00	15 587 700,00
2015***	10 905 790,00	4 673 910,00	15 579 700,00
2016	10 308 200,00	4 417 800,00	14 726 000,00
2017	9 938 810,00	4 259 490,00	14 198 300,00
2018	8 387 610,00	3 594 690,00	11 982 300,00
2019	8 721 300,00	3 737 700,00	12 459 000,00
2020	9 450 000,00	4 050 000,00	13 500 000,00
2021	9 450 000,00	4 050 000,00	13 500 000,00
2022	9 450 000,00	4 050 000,00	13 500 000,00
2023	7 000 000,00	3 000 000,00	10 000 000,00
TOTAUX	194 181 661,00	115 441 339,00	309 623 000,00

***70% canton / 30% communes selon modification de l'art. 3 de cette même loi, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015

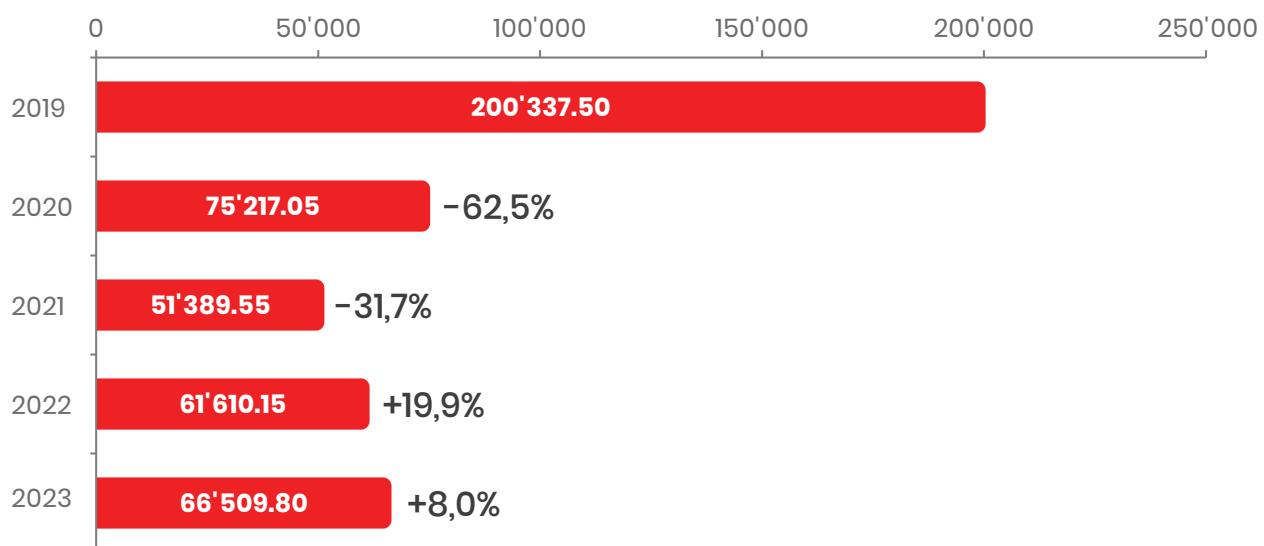
RÉSULTAT ANNUEL ET SITUATION FINALE

2018	Montant
Situation 2013	2 244 433,86
2014	1 615 615,53
2015	1 874 069,25
2016	2 576 071,85
2017	1 784 490,46
2018	404 514,69
2019	-1 575 176,57
2020	2 206 115,79
2021	11 356 518,24
2022	2 657 245,61
2023	-2 738 713,00
TOTAL	22 405 185,71

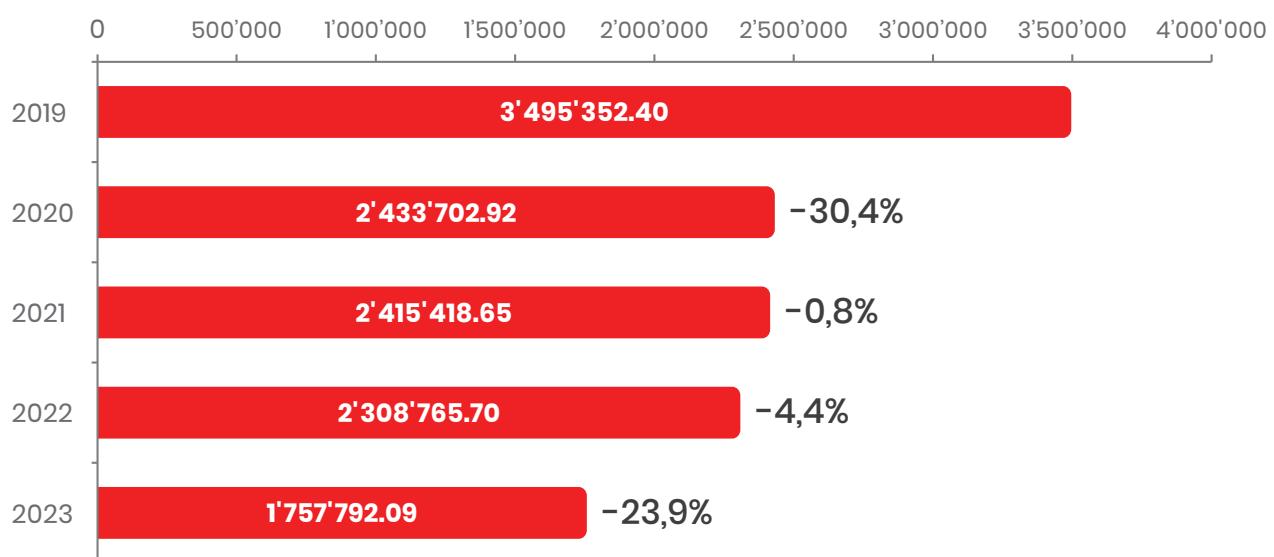
SYNTHÈSE



**ÉVOLUTION DES MESURES
ALLOCATIONS CANTONALES D'INITIATION AU TRAVAIL (AIT)**

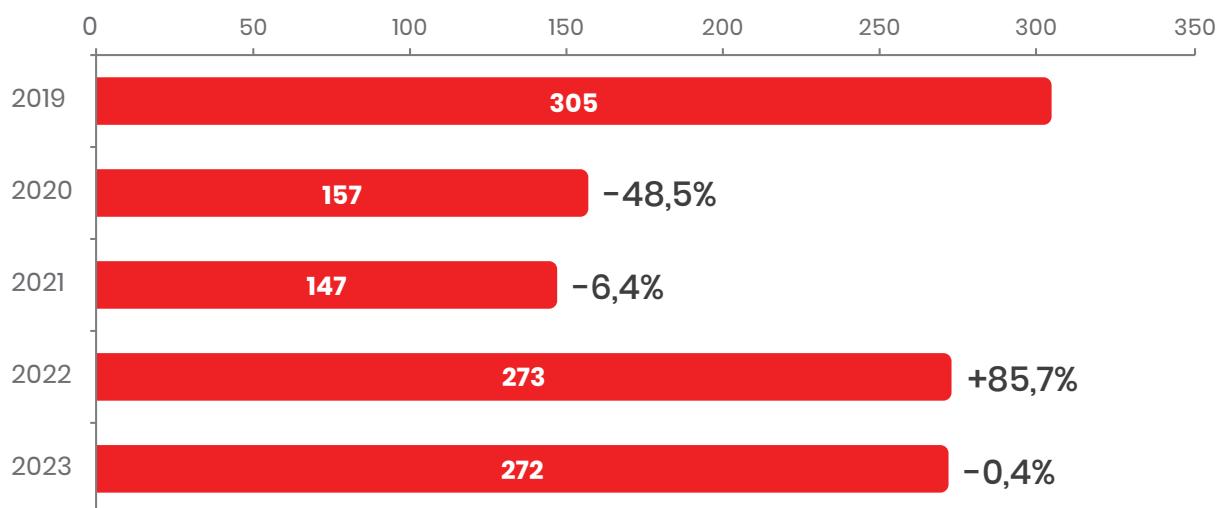


PROGRAMMES DE QUALIFICATION (PQF)





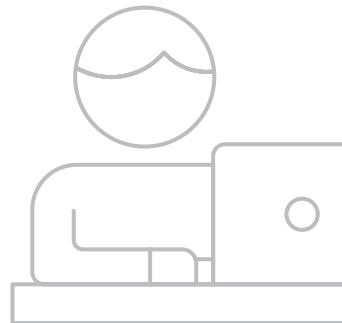
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE MESURES



RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR MESURE

- Allocation d'initiation au travail
2,97%
- Contrat d'insertion professionnelle /
Programme de qualification
90,33%
- Frais de cours
3,35%
- Contrat d'activité professionnelle
3,35%





ADMINISTRATION

Au terme de l'art. 47 LEMC, le FCE est un fonds spécial de financement au sens de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton. Il est alimenté par l'Etat et les communes conformément aux dispositions de la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socioprofessionnelle. Le Grand Conseil arrête lors de la fixation du budget de l'Etat le montant global affecté au FCE pour l'exercice à venir.

La caisse gère le FCE depuis le 1^{er} novembre 1992 et est rémunérée pour ce travail selon le système des imputations.

Pour les paiements exécutés en faveur de mesures analogues à celles prévues par le droit fédéral, ainsi que pour la gestion comptable, le

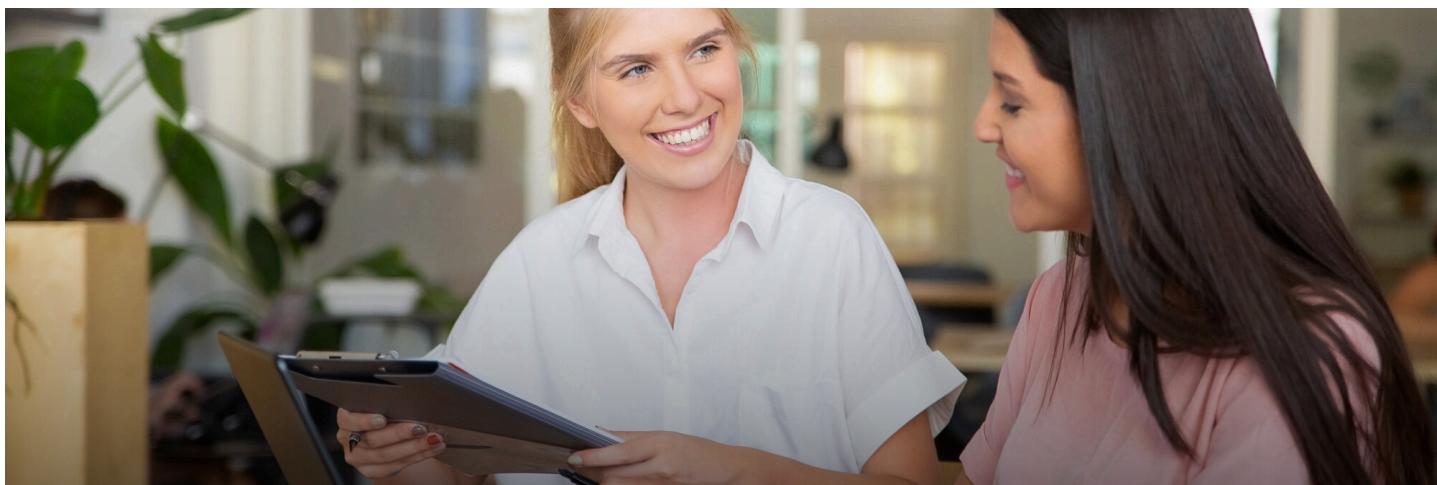
FCE dispose d'un logiciel informatique spécifique. L'intégration de la gestion et des contrôles administratifs du FCE dans la caisse permet un rapport qualité/coût très favorable car la caisse utilise son expérience au niveau fédéral également au service du canton.

SURVEILLANCE

Les dispositions de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) sont applicables.

RÉVISION DES COMPTES

Les comptes du FCE sont contrôlés par l'Inspection cantonale des finances.





GETAC

COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN | Compte d'exploitation

CHARGES		Au 31.12.2023	Ecart au compte 2022
	Détail Fr.	Somme Fr.	
Mesures de placement		77 787,05	+35 905,70
Mesures cantonales	77 787,05		
Salaires brut et charges sociales	77 787,05		
Frais divers	-		
Frais d'administration		559 351,10	-10 402,50
Frais de personnel	459 339,90		
Salaires brut et charges sociales yc mandat	448 643,65		
Formation et perfectionnement	4897,95		
Remboursement des frais de déplacement / repas	5192,80		
Autres frais de personnel	605,50		
Autres frais d'administration	100 011,20		
Loyers / frais de locaux	25 865,75		
Entretien et réparations / Achat mobilier	3947,20		
Véhicule	-		
Assurances	1020,55		
Energie / élimination des déchets	2099,05		
Administration (matériel, téléphonie, imprimés)	17 406,00		
Charges comptabilité / conseil	429,30		
CA, assemblée générale et organe de révision	3000,00		
Charges informatiques (logiciels, licences, maintenance)	44 473,80		
Charges publicitaires	260,95		
Amortissements	1048,65		
Taxes, frais bancaires et divers	459,95		
TOTAL CHARGES		637 138,15	
PRODUITS			
Financement		637 138,15	+25 503,20
Confédération (SECO)	411 202,93		
Canton (Fonds cantonal pour l'emploi)	190 160,22		
Revenu prestations d'autres mandats (AI / SAS / Migration)	35 775,00		
Intérêts		-	-
Produits divers		-	-
TOTAL PRODUITS		637 138,15	

Bilan

ACTIF		Au 31.12.2022	Au 31.12.2023		Modification de l'exercice
			Détail Fr.	Somme Fr.	
Compte courant - débiteurs		74 538,25		14 891,15	-59 647,10
Demande de restitution - général			9590,70		
c/c auprès du fonds cantonal pour l'emploi			5300,45		
Avoir impôt anticipé			-		
Actifs de régularisation		78 892,16	-	187 705,90	+108 813,74
Immobilisations		24,00		25,00	+1,00
Compte de passage immobilisations		-24,00		-25,00	-1,00
TOTAL ACTIF		153 430,41		202 597,05	+49 166,64
PASSIF					
Créanciers		112 934,05		189 382,85	+76 448,80
Passifs transitoires		40 496,36		13 214,20	-27 282,16
TOTAL PASSIF		153 430,41		202 597,05	+49 166,64





GETAC (Gestion des Emplois Temporaires auprès de l'Administration Cantonale) est un organisateur de mesures actives du marché du travail.

Rattaché à la Caisse cantonale de chômage, GETAC propose des prestations d'insertion pour les demandeurs d'emploi. En collaboration avec les Offices régionaux de placement et les Centres médicaux-sociaux du Valais, GETAC recherche et met sur pied des emplois temporaires auprès des services de l'administration cantonale. Cette collaboration, d'une durée maximale de six mois, est financée par l'assurance-chômage, le fonds cantonal pour l'emploi ou le Service de l'action sociale.

Les participants bénéficient ainsi d'une expérience professionnelle supplémentaire et d'un réseau de contacts élargi. Leur parcours s'agrémentera d'une plus-value et d'une référence de qualité pour leurs recherches d'emploi. Le mandat de GETAC, en application des directives du Secrétariat d'Etat à l'Economie et sous mandat du Service de l'Industrie, du Commerce et du Travail, par l'intermédiaire de sa section logistique des mesures du marché du travail, contribue aux placements fixes des assurés dans les meilleurs délais.

GETAC propose différents contrats aux demandeurs d'emploi:

- **Mesures fédérales**

Emploi temporaire pour des personnes avec expérience professionnelle, qui bénéficient des prestations de l'assurance-chômage.

- **Stage professionnel**

Essentiellement destiné à des personnes n'ayant pas ou peu d'expérience ou souhaitant s'enrichir d'une activité différente, bénéficiaires des prestations de l'assurance-chômage.

- **Mesures cantonales**

Programme de qualification pour les personnes ayant épousé le droit aux prestations de l'assurance-chômage ou ayant exercé une activité indépendante.

- **Mesures LIAS**

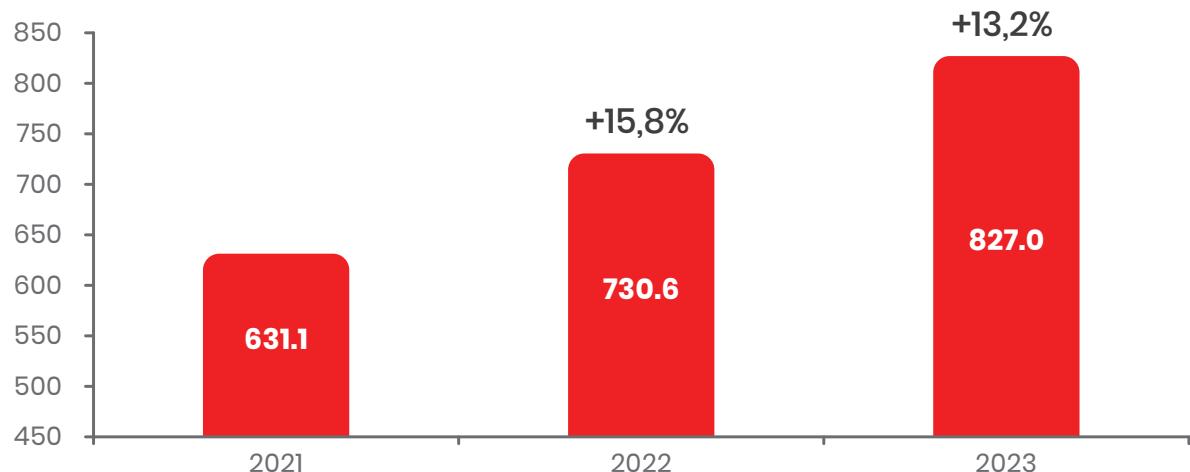
Programme pour les personnes au bénéfice de l'aide sociale.

GETAC effectue des placements individualisés pour chaque assuré. Le coordinateur définit, suite à un entretien avec l'assuré et en collaboration avec les ORP, des objectifs visant à cibler ces placements. GETAC garantit ainsi la mise à profit d'un savoir déjà acquis, l'apprentissage de nouvelles connaissances, le maintien d'un rythme de travail, l'augmentation de la confiance en soi et l'utilisation judicieuse de la référence de cette activité pour les recherches d'emploi à venir.

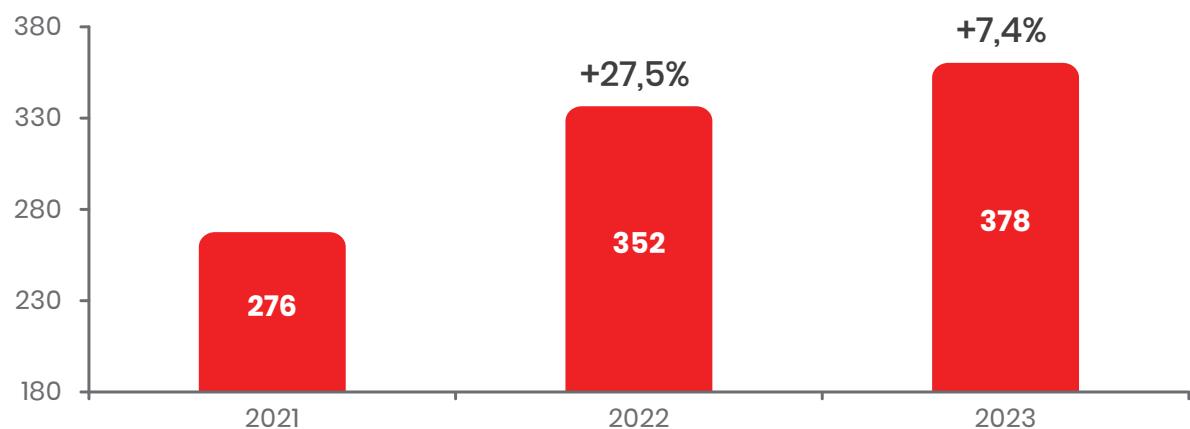
L'objectif fondamental de GETAC est la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Cette tâche peut être menée à bien qu'avec la collaboration des ORP et de tous les services de l'administration cantonale.



COMPARAISON AVEC LES ANNÉES PRÉCÉDENTES | Mois réalisés

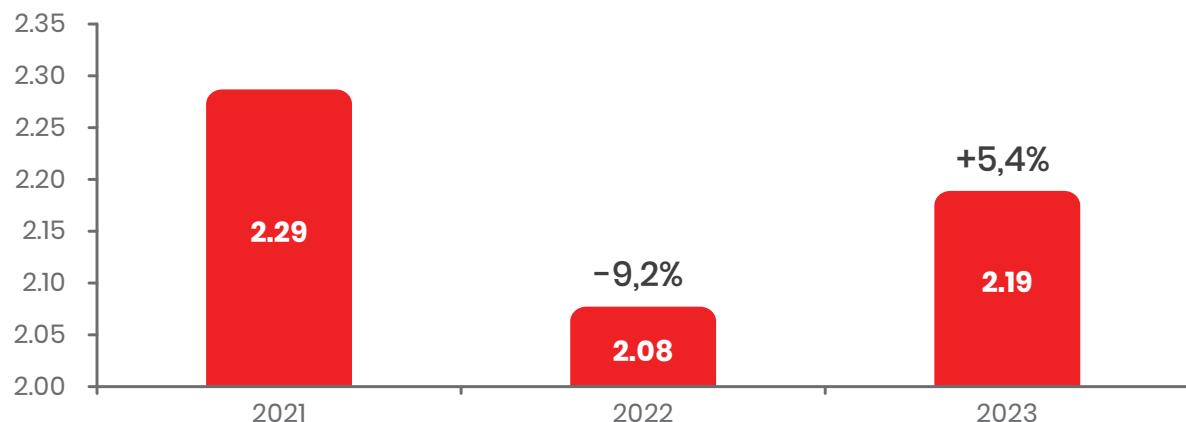


Placements réalisés



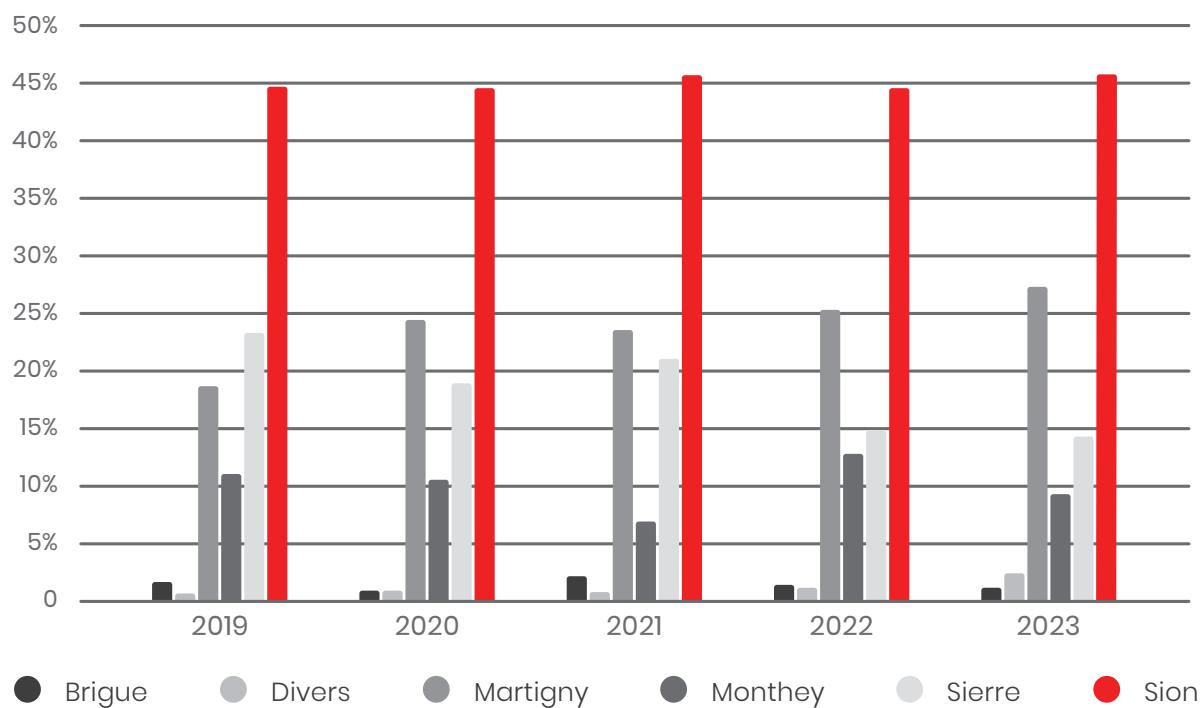
En 2023, GETAC a réalisé 378 contrats pour 827 mois. Les deux premiers graphiques illustrent une hausse constante du nombre de mois et de placements réalisés par rapport aux années précédentes.

Durée moyenne

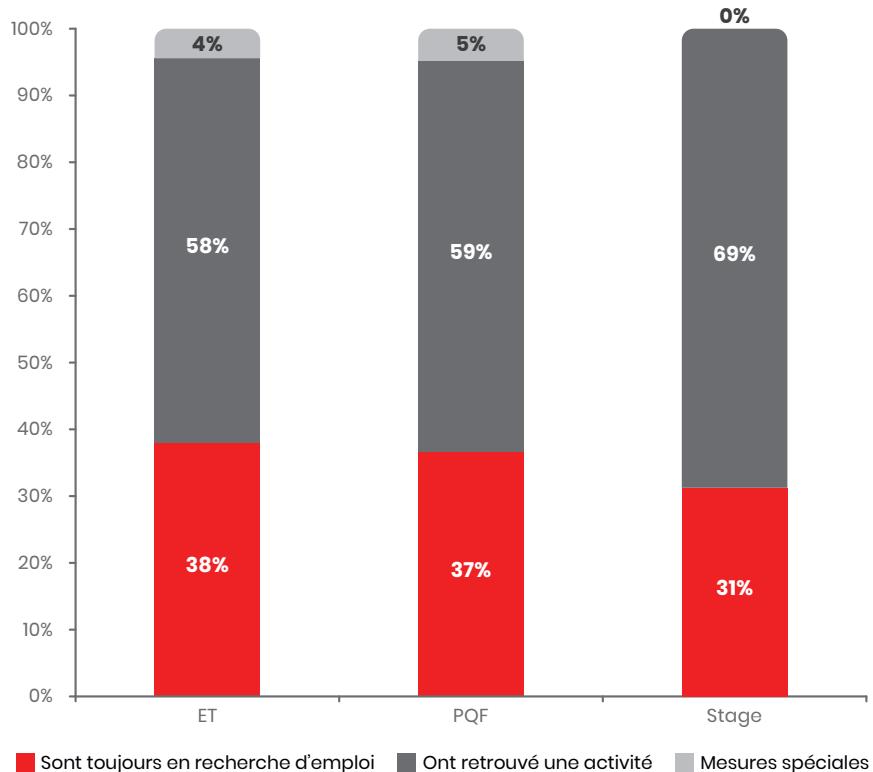


Quant à la durée moyenne d'une mesure, celle-ci s'élève à 2.19 mois en 2023, situation à la hausse par rapport à celle de 2022.

Attribution des mandats: Proportion par ORP



RÉSULTAT GLOBAL DES MESURES PAR TYPE DE CONTRATS



En 2023, 58% des participants aux ET ont retrouvé un emploi en cours de mesure (66 en 2022).

De même, 59% des participants aux PQF ont repris une activité en cours de mesure (60% en 2022).

Enfin, 69% des stagiaires ont retrouvé un emploi à l'issue de leur mesure (65% en 2022).

Le taux de réinsertion moyen s'élève à 48.75%.

SURVEILLANCE

La Confédération, via le Canton par la LMMT, respectivement l'Inspection des finances, exerce la surveillance.

RÉVISION DES COMPTES

Les comptes de GETAC sont contrôlés par l'Inspection cantonale des finances.



